Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 4 (1958)

Heft: 3

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Selon les principes du droit constitutionnel suisse, la Confédération ne peut rien entreprendre sans autorisation spéciale dûment prononcée par la constitution. C'est la raison pour laquelle l'Etat fédéral a été obligé de créer rapidement un article constitutionnel sur l'énergie atomique donnant aux autorités fédérales la compétence d'entreprendre les premières mesures d'urgence.

En ce moment, nous assistons en Suisse à un spectacle par trop singulier : Les Cantons sont les grands maîtres du sous-sol, c'est-à-dire des minerais et gisements de pétrole, et la Confédération se rend parfaitement compte des dangers de ce système périmé. Les géologues ayant commencé par-ci, par-là de faire quelques explorations et les pays voisins, la France, la Bavière, l'Autriche et l'Italie ayant découvert ou bien des gisements de pétrole ou bien des courants de gaz naturel, les Cantons ont, de leur part, ouvert une véritable campagne pétrolière. Les grandes entreprises industrielles et financières soutiennent une communauté des Cantons de la Suisse orientale, les Bernois, Lucernois et Soleurois voudraient faire bande à part, les Vaudois et les Fribourgeois marchent isolément, mais tous cherchent et obtiennent visiblement le soutien des grandes compagnies pétrolières étrangères.

C'est pourquoi, le Département fédéral de l'Economie Publique a envoyé une lettre-circulaire aux cantons et aux grandes associations économiques en les priant de ne pas précipiter leur action. En même temps le Département, d'entente avec le Conseil fédéral, a lancé un avant-projet d'article constitutionnel sur le pétrole qui donnerait au Gouvernement central le pouvoir de veiller aux affaires et de sauvegarder les intérêts de la défense nationale, ainsi que de la souveraineté du pays. Car il ne faut pas se tromper : La Suisse se trouverait dans une situation singulièrement changée si jamais le pétrole commençait à sortir à flots.

L'avant-projet à peine sorti du Palais fédéral, voilà que les géologues présentent un rapport aux autorités leur annonçant des gisements d'uranium, la précieuse matière première de l'énergie nucléaire. Cette fois-ci c'était le Département Politique qui donna l'alerte. Les Cantons furent saisis d'une lettre similaire et priés de ne pas accorder trop hâtivement des concessions d'exploration et surtout d'exploitation, l'uranium étant une matière encore plus névralgique que le pétrole...

Le premier uranium a été trouvé dans les tunnels de la Grande-Dixence, immense chantier du Valais où un barrage, de la hauteur de la Tour Eiffel et coûtant un milliard de francs suisses, est en train d'être construit. Le Valais, autrefois la région la plus pauvre et la moins touchée par la civilisation moderne, se transforme aujourd'hui rapidement en un grand chantier de barrages, une région touristique renommée, une succursale de l'industrie suisse, qui, à la recherche de la main-d'œuvre et pour soutenir les vallées isolées, a commencé à ouvrir des ateliers dans des hameaux de la montagne. Une chose est certaine : le pays perd sa pauvreté, mais il perd aussi son charme. Et c'est la raison pour laquelle un Comité des amis pour la protection de la nature a lancé un référendum contre l'accord italo-suisse au sujet de la construction de l'usine électrique du Spoel, rivière touchant le parc national suisse aux Grisons. De l'autre côté, les communes de la Basse-Engadine réclament, à juste titre, l'exploitation de leurs eaux. C'est le peuple suisse qui tranchera ce litige, et des milliers de citoyens voteront qui n'ont jamais mis leurs pieds dans le parc national.

Le 11 mai, votation fédérale sur la réforme fiscale, plus tard, très probablement, votation fédérale sur les services des territoriaux et gardes locales et l'accord italo-suisse sur le Spoel, en automne, votation sur le premier article constitutionnel concernant le film, et, enfin, sur deux grands projets qui sont actuellement devant le Parlement, l'un concernant les nouvelles routes nationales et autostrades, l'autre le droit de vote des femmes.

Les Chambres fédérales sont en train de liquider ces grands projets. Il y a là, au sujet du droit de vote des femmes, une certaine hypocrisie des mâles. Les Parlementaires acceptent le projet en disant que c'est le souverain, le peuple, qui doit enfin avoir son mot à dire. En réalité, ils pensent que le citoyen suisse repoussera cette innovation qui, aux yeux des uns, serait révolutionnaire pour la Suisse, et qui, pour les autres, ne devrait plus être retardée, en vue des Etats arabes, sud-américains, asiatiques qui pratiquent l'égalité des droits civiques. Seulement, le problème suisse est plus compliqué, les autres peuples n'ayant pas le droit de se prononcer sur lois et constitutions.

Réginald Maudling, ministre britannique de la coopération économique et président d'une commission de l'O.E.C.E., s'est entretenu à Berne avec les dirigeants de la division du commerce et les conseillers fédéraux Holenstein, Président de la Confédération, et Petitpierre, chef du Département Politique, sur la création de la zone de libres échanges à côté du marché commun, solution impraticable pour la Suisse neutre et la Grande-Bretagne, membre du Commonwealth. Nous avons eu la chance d'entendre ce brillant jeune ministre du parti conservateur exposer les difficultés et les possibilités de la zone à côté du marché commun. Quelques jours plus tard, même sujet devant les étudiants de l'Université de Berne, le lendemain, même sujet devant l'Assemblée générale d'une des grandes banques suisses, et, maintenant, même exposé devant le Conseil national. Ce qui frappe, c'est l'intérêt modeste que trouvent ces grands problèmes. Les uns restent sceptiques et pensent qu'au moment donné la France lâcherait de nouveau cette intégration, les autres se rappellent des pronostics pessimistes pendant la guerre d'un futur désastre économique quand les millions de soldats retourneraient au travail qui ferait défaut. En réalité, une haute conjoncture et prospérité économique, unique dans son genre, nous a attendus après la guerre. Or, pensent bien des Suisses, d'une manière ou d'une autre, les experts en la matière trouveront bien une solution raisonnable qui laissera une place confortable à la Suisse à la fois laborieuse, ingénieuse et tenace.

Hermann BOESCHENSTEIN.